

# **Reconversion de la caserne Sergent Blandan**

## **Etat des lieux (1) : le site dans la ville**

**1<sup>er</sup> atelier de concertation sur le partage de l'état des lieux**  
**14 octobre 2008 – Manufacture des Tabacs – 19h à 21h**

### **Compte-rendu des débats**

En introduction de l'atelier, Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne, rappelle que cette concertation intervient très en amont du projet. Après une présentation du diagnostic, nous passerons à la phase d'élaboration du programme (principaux objectifs, fonctions et ambiances attendues) et de rédaction du cahier des charges pour choisir les concepteurs. Ces concepteurs dessineront alors un avant-projet, puis un projet qui débouchera sur le lancement des travaux d'aménagement.

L'atelier de ce soir s'inscrit dans une concertation qui vise à enrichir la définition du programme. Le déroulement prévu est le suivant :

- **25 septembre 2008 : 1<sup>ère</sup> réunion publique de lancement**  
La forte affluence à cette première réunion montre l'attente qui existe autour de cette concertation et du projet.
- **14 et 21 octobre 2008 : deux ateliers de partage de l'état des lieux**  
Il s'agit de se créer une connaissance commune de ce qu'est ce site dans ses contraintes et ses potentialités. Ces ateliers sont un temps pour comprendre et partager le diagnostic qui servira de base à l'élaboration d'un projet.
- **18 et 25 octobre 2008 : visites du site**  
Ces visites ne constituent ni des temps de débat, ni des temps de proposition. Elles complètent les ateliers en proposant une approche et une découverte sensible du site.
- **13 novembre : conférence - débat sur les parcs urbains**  
Il s'agit d'un temps dédié à se construire une culture partagée de ce qu'est un parc urbain. Quelles en sont les caractéristiques ? Quels différents types de parc existent ? Quels sont les enjeux présents et à venir ? ...

- **18, 19, 26 novembre et 2 décembre : des ateliers de travail sur les attentes**

Afin de faciliter les échanges, ces ateliers se déroulent en sous-groupes. Chacun des trois groupes bénéficiera de deux séances de travail afin d'exprimer ses attentes. Ces ateliers sont des temps d'échange entre participants, avec les élus et avec les bureaux d'études qui vont travailler sur le futur projet.

**Le diagnostic qui est présenté ce soir** est le résultat d'une étude commandée par le Grand Lyon. Cette étude a été menée par une équipe composée d'un architecte, d'un urbaniste, d'un environnementaliste, d'un paysagiste et d'un programmiste. Elle permet de construire une vision globale et cohérente du site et de disposer d'informations à jour. Elle constitue un « état des lieux multicritères » qui servira de base à l'élaboration du programme.

**L'objet de ce premier atelier** est de présenter le site dans son rapport avec la ville alentour, tant sous un aspect historique qu'au travers de son contexte urbain actuel (accès, perceptions, populations) et sous l'angle de ses contraintes réglementaires.

## **1 - LE SITE DANS SON CONTEXTE URBAIN**

### **PRÉSENTATION**

Un exposé qui nous propose d'abord de comprendre **l'évolution du site**, depuis l'époque où la Guillotière n'était qu'un faubourg de Lyon (entrée de ville, route des marchands...) à aujourd'hui. On constate que la caserne est restée globalement intacte au fil du temps, fait assez exceptionnel dans un contexte urbain si dense et central. C'est là l'une des grandes richesses de ce site.

Le deuxième point abordé est celui de **la perception du site** depuis l'extérieur. Un travail d'observation détaillée depuis toutes les rues qui bornent la caserne révèle l'existence de certains points de vue sur le site intéressants, mais cachés. Il s'agit là d'un enjeu à prendre en compte dans la requalification des voies alentour : valoriser les vues sur le futur parc pour offrir un nouveau regard et changer l'image.

Enfin, cette partie se termine par une présentation du **tissu urbain qui environne le site** : hauteur du bâti hétérogène, densité accentuée par l'absence d'espaces verts, dessertes en transports en commun et voies cyclables. Un des enjeux importants se trouve dans le raccordement du site aux lignes fortes de transports en commun.

## ECHANGES

### ▪ **La requalification des voies**

Que signifie "requalifier les voies" ?

L'étude réalisée montre qu'il n'est pas possible de déconnecter le travail sur de présentation du parc d'une réflexion sur les voies alentours et les accès. Il s'agit d'identifier toutes les possibilités de rattacher cette enclave au reste de la ville.

Concernant la requalification des voies, plusieurs personnes font part de leurs constats de dysfonctionnement et de leurs idées : amélioration du carrefour Bd des Tchécoslovaques / rue de l'Épargne raccordement plus rectiligne entre la rue Marc Bloch / rue de l'Épargne démontage de la voie rapide rue du Repos construite sur pilotis...

### ▪ **Accès : desserte modes doux, transports en commun ou parkings ?**

Pour un cycliste le site n'est pas accessible. « Il est entouré d'autoroutes et de sens uniques ». Bien que des pistes existent, ce n'est pas suffisant et il y a des améliorations à prévoir.

Des questions sont posées par les participants sur les possibilités d'accès en voiture, et donc de parking : quels sont les espaces prévus ? Un parking souterrain est-il envisageable ?

A ce sujet, rien n'a été défini pour l'instant. Nous en sommes au temps du constat. Une **étude sur les stationnements** va être lancée courant novembre sur le secteur Blandan, afin d'avoir des éléments de connaissance plus précis.

Cependant, le constat de la localisation du site en centre d'agglomération amène à aller plutôt vers l'idée de donner la **priorité à des accès par les modes doux et les transports en commun**.

Pour aller dans ce sens, un des participant nous invite à regarder les exemples des parcs de Gerland et de la Tête d'Or. Dans le premier cas, on observe que les parkings ne sont pas saturés malgré la grande fréquentation. En effet, Gerland est bien desservi en transports en communs, ce qui n'est pas le cas de la Tête d'Or où à l'inverse, les parkings deviennent insuffisants.

Il ressort de ces échanges que le véritable enjeu pour le parc Blandan sera d'une part de renforcer la desserte transports en commun, mais surtout de veiller à **créer des liens sécurisés** entre les points de desserte et les entrées du parc pour les modes doux.

### ▪ **Mieux anticiper la fréquentation pour mieux penser le parc**

Les questions et remarques soulevées révèlent une envie de pouvoir mieux identifier qui seront les futurs usagers du parc :

- Les **équipements** qui se trouvent aux alentours du site n'ont pas été présentés ce soir (écoles, proximité de campus étudiants...). Il semble pourtant que ce soient des éléments importants pour évaluer la future fréquentation du parc en termes quantitatifs et qualitatifs.

- On sait que le quartier est à forte tendance résidentielle. Mais qu'est-ce que ça signifie ? Dans le résidentiel, il y a pleins de personnes différentes : jeunes, familles, personnes âgées, étudiants... Il serait intéressant d'avoir des **éléments de sociologie** plus fine pour connaître quelle sera la fréquentation de proximité.
- Il serait important d'évaluer quelle sera la **capacité d'accueil du parc** en fonction de sa surface. Cela aura des conséquences sur son fonctionnement et ses accès.

Face à ces interrogations, quelques éléments de réponse sont apportés :

- Le travail sur le recensement des équipements a été fait, mais tout ne peut pas être présenté en atelier.
- Une **carte des aires d'influence** des parcs de Lyon a été réalisée. Il s'agit d'évaluer autour de chaque parc le nombre de personnes concernées dans un rayon de 1000m environ (soit 20 minutes à pied). L'aire d'affluence pour le parc Blandan est de **50 000 personnes**. C'est la même que pour le parc de la Tête d'Or, qui est pourtant six fois plus grand.

- **Penser le parc en lien avec les espaces verts alentours**

Une personne fait remarquer que le cimetière de la Guillotière, qui se trouve à proximité du futur parc, pourrait être envisagé comme un espace d'extension future possible, accompagné d'un travail paysager. Ce sont des évolutions que l'on voit se pratiquer en Europe de Nord.

Le cimetière ne fera pas l'objet d'un projet d'extension du parc, mais peut toutefois être envisagé dans une mise en réseau.

Une idée qui se rapproche de la proposition de créer une forme de « parc tentaculaire » par des cheminements qui relierait le parc aux autres squares et espaces verts environnants.

## 2 – HISTOIRE DU SITE

### PRÉSENTATION

On retient de cette présentation trois temps forts de la constitution du site qui permettent d'en comprendre la richesse historique et patrimoniale.

D'abord **le château** : « maison forte », « demeure seigneuriale »... ses origines remontent à l'époque médiévale. Une construction qui va connaître de nombreuses transformations au fil du temps. Aujourd'hui, il constitue une pièce maîtresse du patrimoine lyonnais, mais aucune restauration n'a été entreprise.

Le second temps fort de l'histoire du site est celui de la **construction du fort Lamothe**. Construit sur le principe du fort bastionné (Vauban), il est l'un des sept chantiers de fortification lancés en 1832. Il constitue un maillon et une pièce maîtresse du système défensif lyonnais.

Enfin, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le site connaît une nouvelle vague de constructions qui accompagne le projet de 2<sup>ème</sup> couronne de fortifications autour de Lyon. **Vingt-six nouveaux bâtiments** seront construits sur le site entre 1880 et le début du 20<sup>e</sup> siècle.

On constate aujourd'hui que le site s'est constitué par des vagues de constructions qui se sont sédimentées en couches successives. Face à cette richesse historique, il ressort un véritable enjeu de valorisation de ces éléments pour en faciliter la lisibilité et la compréhension.

## ECHANGES

### ▪ **Quid de l'existence des souterrains ?**

Ainsi que le fait remarquer une personne de la salle, de nombreux souterrains existent sur ce site. Ils représentent une immensité de galeries qui ont notamment été utilisées lors de la dernière guerre mondiale et ont été fermées par l'armée en 1999. L'étude réalisée a effectivement permis d'en repérer quelques-uns (ils seront présentés la semaine prochaine). Cependant, il existe peu de documents à ce sujet.

### ▪ **Précisions sur le château**

Un ancien officier, faisant aujourd'hui partie de l'ADPB, répond à la demande d'une personne qui veut savoir jusqu'à quand le château a été occupé et par quelles familles. Nous apprenons ainsi que le château a été habité jusqu'en 1960 par des officiers supérieurs, aumôniers, légion étrangère et qu'il a également hébergé dans des époques plus lointaines des grands noms de l'histoire de France.

En ce qui concerne les travaux effectués sur ce bâti pour l'instant, une personne de l'ADPB nous précise qu'il s'agit de travaux d'urgence, de préventif et non de restauration en effet.

### ▪ **Qui était le Sergent Blandan ?**

Le sergent Blandan était un jeune soldat lyonnais, mort en Algérie en 1842. Son nom a été donné au Fort Lamothe en 1942.

Toutes les explications sont données dans le film qui a été diffusé lors de la première réunion publique et qui est disponible sur le site internet du Grand Lyon.

## 3 – DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET CONCLUSION

### PRÉSENTATION

Les données réglementaires qui contraignent l'aménagement du site sont d'une part liées aux éléments historiques :

- La proximité d'anciennes voies romaines laisse présager une certaine richesse archéologique du sous-sol. Le Grand Lyon fait donc le choix d'engager un diagnostic archéologique qui se traduira par des sondages sur le site en vue d'identifier les périmètres de fouilles ultérieures.
- Le château est inscrit à l'**inventaire supplémentaire des monuments historiques** au titre de ses façades et toitures. Ce qui implique que chaque intervention sur ce bâtiment devra se faire en concertation avec le service départemental de l'architecture (Architecte des Bâtiments de France) et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

D'autre part, l'aménagement est encadré par le **Plan Local d'Urbanisme**. Le site y est classé en zone UL qui correspond à la classification des parcs urbains, avec des bâtiments à conserver et des espaces boisés signalés comme espaces à préserver et valoriser.

En conclusion de cette première partie d'état des lieux, l'équipe ayant mené l'étude attire l'attention sur la **position stratégique** du site pour accueillir un équipement de parc, tant à l'échelle du quartier que de l'agglomération. Cependant, ce parc serait alors le plus petit parc de l'agglomération, mais avec une aire d'influence très importante.

## ECHANGES

### ▪ Informations diverses

- La surface bâtie totale du site représente environ 40 000 m<sup>2</sup>.
- Les images présentées ce soir seront mises en ligne sur le site Internet et des exemplaires papier seront disponibles à la prochaine réunion.
- Les souterrains évoqués feront également partie de la campagne de fouille (sondages).

### ▪ Parc d'agglomération ou parc de proximité ?

Lors de la dernière réunion publique, le discours de Gille Buna avait été assez clair sur le fait que le parc ne serait pas un espace d'agglomération et n'avait donc pas vocation à accueillir un équipement structurant tel qu'un centre nautique. La conclusion présentée ce soir ouvre à nouveau sur la dimension d'agglomération. Que doit-on entendre par là ? Quel est le positionnement du Grand Lyon ?

**Gérard Claisse** se propose de répondre à cette sollicitation et d'éclaircir ce point essentiel.

La zone de chalandise du parc est celle de la proximité : les principales personnes fréquentant ce parc viendront des quartiers environnants. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de halte ferroviaire au pied du parc pour y amener des cohortes de voyageurs et que l'objectif principal est la desserte par les modes doux.

Cependant, répondre à des fonctions de proximité n'empêche pas que le site réponde également à certaines fonctions d'agglomération, en lien avec les étudiants de l'université ou encore les questions d'identité par exemple. Les interrogations se portent notamment vers des fonctions culturelles, permettant à la fois d'animer le territoire dans la proximité et d'offrir occasionnellement des animations plus larges. Ce sera un thème abordé lors du débat sur les attentes.

L'essentiel dans les temps à venir va être de savoir définir des priorités qui se réaliseront sur le long terme. Il s'agit de réfléchir de manière à ce que l'aménagement du parc soit aussi **un accélérateur** de l'amélioration du quartier en termes de desserte, de voirie, des déplacements modes doux...

Les élus d'arrondissement présents à cet atelier précisent qu'ils ont bien entendu les questions soulevées en termes d'accès et de liens avec les équipements scolaires et universitaires. Par ailleurs, il est rappelé que le site, avec sa surface de 17ha, est l'un des derniers espaces de cette taille existant dans un centre-ville français.